



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 15/05/2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES, Mme COUDROY, M. DUCASSE, Mme COURROS, M. LAFOURCADE, Mme THIEBLIN, M. DAUBA, Mme ZELLER, M. GOSSELIN, Mme REBECHE, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Election des adjoints

Après avoir rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, le Maire fait procéder au vote.

UNE SEULE LISTE EST PRESENTÉE : Mme COUDROY Sophie, M. LAFOURCADE Pascal, Mme REBECHE Isabelle, M. DUCASSE Vincent, Mme COURROS Evelyne, M. GOSSELIN Philippe.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité avec 19 Voix POUR et 4 Votes blancs

DONNE un avis favorable.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats de la liste :

Mme Sophie COUDROY	Premier adjoint au maire
M. Pascal LAFOURCADE	Deuxième adjoint au maire
Mme Isabelle REBECHE	Troisième adjoint au maire
M. Vincent DUCASSE	Quatrième adjoint au maire
Mme Evelyne COURROS	Cinquième adjoint au maire
M. Philippe GOSSELIN	Sixième adjoint au maire

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES